

**MODALITÉS DE (RÉ)INSCRIPTION
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Date limite de retour du dossier

Pour les réinscriptions : **lundi 11 juillet 2022** (au-delà de cette date, les dossiers ne sont plus prioritaires).
Pour les nouvelles inscriptions : **lundi 19 septembre 2022**.

Contenu du dossier

- 1 - fiche de (ré)inscription dûment complétée,
- 2 - **photocopie** d'un justificatif de domicile datant de moins de 2 mois (au nom de l'élève ou de son responsable légal),
- 3 - **photocopie de toutes les pages** de l'avis d'impôt sur les revenus de 2020 (au nom de l'élève ou de son responsable légal),
- 4 - mandat de prélèvement SEPA (si choix du prélèvement automatique comme mode de règlement),
- 5 - 1 relevé d'identité bancaire (RIB) (si choix du prélèvement automatique comme mode de règlement),
- 6 - chèque à l'ordre du Trésor public correspondant aux droits d'inscription, (**à régler après réception par mail d'une facture**)
- 7 - certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse, **obligatoire pour les élèves de danse**.

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT SYSTEMATIQUEMENT RETOURNÉS.

Retour du dossier

Dossier à déposer ou à adresser exclusivement à :

Administration du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres

« La Grange au Bois »

10 rue de Concy

91330 YERRES

☎ 01 69 49 60 00

✉ conservatoirevaldyerres@vyvs.fr

Confirmation de réinscription

Par courriel ou par courrier **la semaine du 5 septembre 2022**.

Reprise des cours

Lundi 19 septembre 2022.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

Danse

niveau scolaire (à titre indicatif)	scolarité	contenu des cours		
		discipline principale (obligatoire)	atelier chorégraphique (obligatoire)	discipline complémentaire (facultative)
moyenne section	éveil 1	45' par semaine		
grande section	éveil 2	45' par semaine		
CP	initiation 1	1h par semaine		
CE1	initiation 2	1h par semaine		
CE2	1C1	1h15 par semaine	1h par semaine	1h15 par semaine
CM1	1C2	1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
CM2	1C3	1h30 + 1h15 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
6 ^e	2C1	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
5 ^e	2C2	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
4 ^e	2C3	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
3 ^e	2C4	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
2de	3C1	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
1 ^{ère}	3C2	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
Tale	3C3	2 x 1h30 par semaine	1h par semaine	1h30 par semaine
	cursus loisir	1h30 par semaine	1h par semaine (facultatif)	

✓ Le **cursus** est organisé par cycle (1, 2, 3), il comprend 2 cours obligatoires et 1 cours facultatif :

La **discipline principale** (obligatoire) à choisir parmi les disciplines suivantes :

- danse classique
- danse contemporaine
- danse jazz

L'**atelier chorégraphique** (obligatoire)

La **discipline complémentaire** (facultative), différente de la discipline principale, à choisir parmi les disciplines suivantes :

- danse classique
- danse contemporaine
- danse jazz

✓ Le **cursus loisir** comprend 1 cours obligatoire (discipline principale) et 1 cours facultatif (atelier chorégraphique).

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

Musique

niveau scolaire (à titre indicatif)	scolarité	contenu des cours		
		instrument (obligatoire)	formation musicale (obligatoire)	pratique collective (obligatoire)
petite section	jardin	45' par semaine		
moyenne section	éveil 1	45' par semaine		
grande section	éveil 2	45' par semaine		
CP	éveil 3	45' par semaine		
CE1	1C1	cours collectif instrumental * 1h par semaine	formation musicale orchestrale * 1h30 par semaine	
		30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CE2	1C2	cours collectif instrumental * 1h par semaine	formation musicale orchestrale * 1h30 par semaine	
		30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CM1	1C3	30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CM2	1C4	30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
6 ^e	2C1	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
5 ^e	2C2	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
4 ^e	2C3	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
3 ^e	2C4	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
2de	3C1	50' par semaine	2h par semaine	1 cours par semaine
1 ^{ère}	3C2	50' par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
Tale	3C3	50' par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
	cycle spécialisé	1h par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
	cursus loisir	30' par semaine	1 cours par semaine (facultatif)	1 cours par semaine

- ✓ ***Le 1er cycle collectif** est vivement conseillé pour les élèves débutant l'apprentissage d'un instrument (1^{ère} et 2^e année).
Les instruments accessibles sont ceux de la famille des **cordes** (violon, alto, violoncelle, contrebasse), des **bois** (flûte traversière, clarinette, hautbois, basson) et des **cuivres** (trompette, trombone, cor, saxophone).
- ✓ Le **cursus** est organisé par cycle (1, 2, 3, spécialisé), il comprend 3 cours obligatoires :
L'**instrument** à choisir parmi les disciplines figurant à la page suivante
La **formation musicale**
La **pratique collective** selon les préconisations de l'équipe pédagogique
- ✓ Le **cursus loisirs** comprend 2 cours obligatoires (instrument et pratique collective) et 1 cours facultatif (formation musicale). Il s'agit d'un parcours personnalisé non diplômant d'une durée de 4 ans maximum.

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

Instruments

Les élèves débutants peuvent indiquer plusieurs choix possibles.

- accordéon
- alto ¹
- bandonéon
- basson ¹
- batterie
- chant ² classique et musiques actuelles
- clarinette ¹
- clavecin
- contrebasse ¹
- cor ¹
- flûte à bec
- flûte traversière ¹
- guitare
- guitare basse ²
- guitare électrique ²
- guitare jazz ²
- hautbois ¹
- luth renaissance - luth baroque - théorbe
- orgue ²
- percussions
- piano
- piano jazz ²
- saxophone ¹
- saxophone jazz
- trombone ¹
- trompette ¹
- tuba
- viole de gambe
- violon ¹
- violon baroque
- violoncelle ¹

¹ Disciplines accessibles en 1er cycle collectif

² Age minimum requis pour débiter ces disciplines

Pratiques collectives

- chorale
- maîtrise
- ensemble vocal
- orchestre à cordes
- orchestre à vents
- musique de chambre (niveau 2C3 minimum)
- ensemble de flûtes
- ensemble de guitares
- ensemble de percussions
- ensemble jazz
- ensemble musiques actuelles
- ensemble musiques du monde
- ensemble musique ancienne
- ensemble tango
- atelier batucada
- atelier cajon
- soundpainting et improvisation
- formation musicale
- culture musicale
- analyse
- écriture